



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120232

**PRUS : DIVERSIFICATION DE L'HABITAT - CONVENTION
TRIPARTITE VILLE DE NIORT / ANRU / BOUGUES IMMOBILIER -
SUBVENTIONS VILLE DE NIORT**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 18 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

PRUS

**PRUS : DIVERSIFICATION DE L'HABITAT - CONVENTION
TRIPARTITE VILLE DE NIORT / ANRU / BOUYGUES IMMOBILIER
- SUBVENTIONS VILLE DE NIORT**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale des quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot – Gavacherie et en application de la Convention passée avec l'ANRU le 10 mai 2007, un volet diversification de l'habitat, s'inscrivant dans l'objectif de favoriser la mixité sociale et le parcours résidentiel des ménages modestes, va être mis en œuvre.

Pour ce faire, il est prévu que Bouygues Immobilier, retenu par la Ville de Niort suite à un appel à projets, réalise une opération de 60 logements dont 31 maisons individuelles et 29 logements intermédiaires répartis sur les parcelles P2, P3/P5 et P7, comme référencées dans la Convention ANRU.

Les principes d'un dispositif spécifique d'accession sociale à la propriété ont été actés par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2011. Ils prévoient le versement d'une aide de 4000 € par ménage accédant, sous condition de respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale et d'avoir la qualité de primo-accédant (ne pas être propriétaire depuis 2 ans au moins).

Pour préciser et mettre en œuvre ces principes, il vous est proposé qu'une Convention tripartite soit passée entre la Ville de Niort, l'ANRU et Bouygues Immobilier.

Cette Convention acte les prix de vente de chacun des logements commercialisés par Bouygues Immobilier et précise les modalités de versement de l'aide de 4 000 € aux ménages acquéreurs.

Ainsi, il vous est proposé que cette aide provienne, pour moitié (2 000 €) de l'ANRU et pour l'autre moitié (2 000 €), de la Ville de Niort.

Ces sommes seront versées à Bouygues Immobilier qui s'engage à en déduire le montant correspondant du prix de vente des logements.

En contrepartie, l'acquéreur s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale, pendant une durée d'au moins cinq ans, à compter de la livraison dudit logement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités de versement de l'aide de 2 000 € de la Ville de Niort aux acquéreurs des logements commercialisés par Bouygues Immobilier ;
- approuver la Convention tripartite entre la Ville de Niort, l'ANRU et la Société Bouygues immobilière ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER